

# NOTRE DAME COMMUNICATION

## Pour votre information

**N° 34**

OCTOBRE 2020

Mairie de NDA:  
02.35.85.99.38

Directeur de publication  
Christophe FROMENTIN

Responsable communication  
Christelle LEGRAND

Site internet :  
[www.notredamedaliermont.e-monsite.com](http://www.notredamedaliermont.e-monsite.com)

Imprimé par nos soins

Madame, Monsieur,

Le conseil municipal a voté le 19 juin dernier le budget pour l'année 2020.

2020, une année marquée par la crise sanitaire de la COVID 19 et par une crise économique qui ont entraîné pour les entreprises du retard dans leur planning. De ce fait, les investissements inscrits au budget cette année ne verront le jour qu'en début d'année prochaine. Il s'agit de l'effacement des réseaux au bout d'aval et la poursuite des allées piétonnes.

Seuls des petits investissements ont été réalisés, comme l'achat d'un tableau interactif pour l'école, la réfection de la croix de l'église, l'entretien des bâtiments, l'achat de matériel pour notre agent communal, etc...

Nous vous proposons également un nouveau mode de communication via l'application « Panneau Pocket ». Nous avons bien conscience que tout le monde n'est pas équipé de téléphone permettant l'utilisation de ce système ; mais c'est simplement un outil de communication supplémentaire et plus adapté en cas de crise.

Protégez-vous, respectez les gestes barrières, c'est la seule solution à ce jour pour réussir à contenir cette crise sanitaire.

Bonne lecture

Le maire  
Christophe FROMENTIN

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 JUIN 2020

- **CREATION DE POSTE** : Monsieur le maire informe que le contrat de l'agent d'entretien se termine le 31 août 2020. Cet agent effectue le ménage de l'école, la garderie, la mairie et la salle des fêtes ainsi que le contrôle de celle-ci avant et après les locations lors de la remise des clés, depuis plusieurs années. Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre l'agent contractuel stagiaire de la fonction publique au grade d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe comme agent d'entretien pour effectuer les missions citées ci-dessus. La durée hebdomadaire de travail sera égale à 17,49/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.
- **EMPLOI CONTRACTUEL** : Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal des emplois actuels sur la commune. Il informe que les dispositions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article précité. Il informe également que les agents communaux peuvent être amenés à effectuer des heures en sus de leur contrat et qu'il y a lieu de préciser les conditions. Le conseil municipal après avoir entendu la présentation de Monsieur

Fromentin, décide d'instaurer cette possibilité aux filières techniques et administratives à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CCAS DE LA COMMUNE** : Le conseil municipal doit fixer le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale. Ces membres sont élus pour une moitié par le conseil municipal, et nommés par le maire pour la seconde moitié. Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, décide de fixer à neuf le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale et de procéder ainsi qu'il suit à l'élection de ses représentants au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale. Il a élu mesdames Catherine Eliot, Sylvie Dautresire, Sandrine Poitre et monsieur Dominique Vasselin. Monsieur le maire propose de compléter les membres du conseil d'administration avec mesdames Monique Auguste, Joëlle Boutté, Ginette Dujardin et Françoise Selecque.

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SIVOS DE L'ALIERMONT** : Le rapporteur informe qu'au vu des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués, il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de l'Aliermont. Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, après avoir voté, le conseil municipal a élu comme délégués titulaires, monsieur Christophe Fromentin et mesdames Christelle Legrand et Catherine Eliot ; comme délégués suppléants, mesdames Estelle Aublé, Marie-Thérèse Lefaix et Sandrine Poitre.

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SIAEPA DU PLATEAU DE L'ALIERMONT** : Le rapporteur informe qu'au vu des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués, il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement du Plateau d'Aliermont. Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués ; ont été élus à l'unanimité Messieurs Christophe Fromentin et Bertrand Breton délégués titulaires et Quentin Leroux délégué suppléant.

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SDE76** : Le rapporteur informe qu'au vu des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de la CLE n°11. Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ; ont été élus à l'unanimité Messieurs Christophe Fromentin délégué titulaire et Michel Beauval délégué suppléant.

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ADICO** : Le rapporteur informe que suite à l'adhésion de la commune à l'ADICO et au renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des COLlectivités). Considérant que le mandat des nouveaux représentants de la commune de Notre-Dame d'Aliermont ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du conseil municipal et que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ; ont été élus à l'unanimité Madame Catherine Eliot déléguée titulaire et Monsieur Patrice Mortoire délégué suppléant.

- **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID** : Monsieur le maire informe qu'une liste de 24 noms doit être adressée à la Direction Régionale des Finances Publiques du Département de la Seine-Maritime qui décidera pour l'automne de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. Une liste de 24 personnes est établie par les membres du conseil municipal.

- **DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANT A LA COMMISSION LISTE ELECTORALE** : Monsieur le maire informe que depuis la réforme de la gestion des listes électorales et de la création du Répertoire Electoral Unique (REU), la commission de contrôle

instituée dans chaque commune se compose d'un conseiller municipal et d'un suppléant pris dans l'ordre du tableau. Il demande à Monsieur Julien Deloison s'il accepte d'être titulaire et à Monsieur Quentin Leroux s'il accepte d'être suppléant. Chacun accepte cette responsabilité.

- **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES** : Monsieur le maire demande à reporter ce point à la prochaine réunion de conseil afin que les conseillers puissent déposer leur liste pour élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants, en plus du maire qui est président de droit.

- **NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE** : Suite aux élections municipales un correspondant Défense doit être nommé dans chaque commune parmi les membres du conseil municipal. Monsieur Patrice MORTOIRE propose sa candidature au poste qui est acceptée.

- **VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES** : Le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit ; taxe foncière bâtie : 16,00 % et taxe foncière non bâtie : 28,39 %. Le produit attendu s'élève à 71 269 euros.

- **FISCALISATION** : Monsieur Fromentin informe que le montant maximal de fiscalisation à taux constant pour 2020 est de 14 032,66 euros. Il rappelle que seul le SIVOS peut être fiscalisé. Le conseil municipal décide de fiscaliser le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de l'Aliermont (SIVOS) pour partie à hauteur de 14 150,00 €. 59 387,76 € reste à la charge de la commune.

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** : Monsieur le maire expose la situation financière des associations communales. Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter le montant des subventions 2019 au budget primitif 2020, à savoir : Union musicale 2 300 € - la coopérative scolaire 630 € - les Anciens Combattants 630 € - le comité des fêtes 630 €, les Boutons d'or 630 €, la gymnastique féminine 350 €, les restos du cœur d'Envermeu sous forme de bons d'achat pour 230 € et la fondation du patrimoine pour 100 €. Pour le CCAS, Monsieur le maire fera un don mensuel ; le montant de la subvention du CCAS sera donc revu à la baisse. Il est rappelé que les subventions ne sont versées que sur présentation des comptes de l'année précédente.

- **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020** : Monsieur le maire commente les articles du budget. Il précise que les dépenses les plus importantes dans la section d'investissement concernent l'effacement des réseaux qui a été voté avec le précédent conseil, mais qui ne sera peut-être pas réalisé cette année au vue de la crise sanitaire. Après examen des chapitres et articles, le conseil municipal se prononce sur le budget primitif 2020 comme suit :

**Section de fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes 471 235,00 €**

Montant des dépenses : 471 235,00 €

Excédent de fonctionnement 2019 reporté : 167 566,78 €

Montant des recettes : 303 668,22 €

**Section d'investissement : équilibré en dépenses et recettes 237 206,00 €**

Montant des dépenses : 237 206,00 €

Excédent d'investissement 2019 : 32 206,23 €

Montant des recettes : 204 999,77 €

Le conseil municipal arrête à l'unanimité des membres présents un total du budget de 708 441,00€

- **AMORTISSEMENT EFFACEMENT DES RESEAUX** : Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut amortir les dépenses liées à l'effacement des réseaux communications, génie civil, grande rue effectuées en 2019 concernant la convention financière signée avec le SDE76 pour le dossier « EFF+EP-2018-2018-76472-M1381 ». Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décident d'amortir sur dix ans et sur les budgets 2020 et suivants, l'amortissement de l'effacement des réseaux et des réseaux électriques, grande rue, pour 17 038,43 euros.

- **DEPENSES A IMPUTER A L'ARTICLE 6232 « FETES ET CEREMONIES »** : Monsieur Fromentin rappelle à l'assemblée que les instructions réglementaires et les dispositions comptables propres à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » concernent les dépenses, d'une manière générale, de l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de considérer l'affectation des

dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.


• **BONS D'ACHAT FOURNITURES SCOLAIRES** : Le rapporteur informe les membres du conseil municipal que tous les ans des bons d'achat pour fournitures scolaires sont offerts aux enfants scolarisés de moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année fréquentant un établissement scolaire autre que les écoles primaires ou maternelles. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer des bons d'achat de fournitures scolaires aux élèves âgés de moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2020 et fréquentant un établissement scolaire autre que l'école maternelle et primaire. Ces bons d'achat d'une valeur unitaire de 20 euros seront délivrés après présentation du livret de famille et à retirer auprès de la librairie d'Envermeu ou à « Carrefour Contact » d'Envermeu ou à « Intermarché » de Saint-Nicolas d'Aliermont.

## APPLICATION PANNEAUPOCKET



La crise sanitaire que nous subissons depuis plusieurs mois nous a permis de nous rendre compte que nous pouvions avoir besoin de vous contacter ou de vous diffuser de l'information rapidement. C'est pourquoi nous avons décidé de mettre à votre disposition une application mobile pour smartphone appelée PANNEAUPOCKET.

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur AppStore ou PlayStore.

Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur  situé à côté de son nom.

Vous n'avez pas besoin de créer de compte. Les informations et les alertes de votre commune vous seront aussitôt accessibles. Vous recevrez une notification de votre commune à chaque nouvelle information diffusée.

Le service est gratuit et illimité.

Nous espérons que ce nouveau moyen de communication mis à votre disposition vous donnera entière satisfaction.

Le coût pour la commune s'élève à 130€ / an.

Bonne utilisation !

## REPARATION DE LA CROIX SUR LE CLOCHER

L'entreprise International Cordiste de Bellencombre, spécialiste des travaux d'accès difficiles, nous avait fait remarquer lors des récentes réparations de la toiture que les fixations de la croix située sur le clocher de l'église étaient en très mauvais état. Il fallait donc agir rapidement, avant que les tempêtes ne fassent tomber la croix.

Les cordistes sont donc intervenus fin septembre pour décrocher le coq et descendre la croix en rappel. Une opération très impressionnante...

Les réparations des fixations sont prévues dans la continuité.



## **UN NOUVEL AGENT COMMUNAL**

Depuis le mois de juin, nous avons recruté un nouvel agent communal en charge de l'entretien, en remplacement de M. DEVILLERS.

D'abord saisonnier durant l'été, M. Jean-Marc DEFRANCE est en contrat depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020.



## **RENOVATION DE LA GARDERIE**

Damien et Jean-Marc, nos deux agents communaux ont profité de l'été pour refaire la peinture de la garderie. Il n'y avait pas eu de travaux réalisés depuis son ouverture en septembre 2004. Changement de couleurs, remplacement de mobilier... un nouveau décor pour accueillir les enfants dès la rentrée !



## **GROS GRAVATS**

La commune a toujours besoin de cailloux ou gros gravats pour mettre dans les chemins communaux. C'est pourquoi si vous faites des travaux et que vous en avez, vous pouvez contacter la mairie.

## **REPAS DES AINES**

Le repas des Aînés prévu le dimanche 18 octobre est malheureusement annulé cette année en raison des conditions sanitaires liées au COVID 19.

## **NAISSANCES**

- CLAY Léna née le 30 juillet

